

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Des actions conjuguées de dénonciations de la société civile poussent l'administration à agir

Yaoundé, 24 mars 2017. Le ministre des Forêts et de la Faune (MINFOF), Philip Ngole Ngwese a récemment demis de leurs fonctions un total de neuf (9) chefs de poste de contrôle forestier et de chasse (CPFC). La décision n°081, du ministre a été rendue publique le 21 mars 2017. Les CPFC occupaient leurs fonctions respectivement dans les départements du Mbam Inoubou au Centre (4 chefs de postes licenciés), de la Sanaga Maritime au Littoral (un chef de poste) et de l'océan au Sud (4 chefs de postes).

Même si la décision de l'administration forestière ne donne pas les raisons « officielles » du débarquement de ces CPFC, l'on peut noter toutefois que ces sanctions « disciplinaires » à l'encontre de ces agents locaux de l'administration forestière interviennent quelques mois seulement après que des rapports d'observation indépendante externe (OIE) des cas d'exploitation forestière présumée illégale perpétrés dans leur zone de compétence aient été portés à la connaissance du MINFOF.

Les dénonciations ont été faites dans le cadre du Système normalisé d'observation indépendante externe (SNOIE<sup>1</sup>) et grâce aux alertes communautaires à travers le Système de suivi à temps réel (STR ou RTM<sup>2</sup>). A ce jour trois OSC, sont impliquées dans la mise en œuvre du SNOIE, il s'agit de l'association FODER (Forêts et Développement Rural) qui assure la Coordination et les organisations PAPEL (Programme d'Appui à l'Élevage et à la Préservation de la Biodiversité) et Cedla (Centre pour le Développement Local et Alternatif) qui officient respectivement à l'Est et dans l'Océan. SUHE, une OSC à base communautaire, basée dans la Sanaga Maritime, a

---

<sup>1</sup> SNOIE : ensemble de procédés de surveillance de l'exploitation des ressources naturelles basés sur une norme internationale (ISO 9001:2008) ; qui consiste à documenter et à dénoncer les violations liées à l'exploitation des ressources naturelles, suivre et diffuser les décisions des autorités compétentes..

<sup>2</sup> STR ou RTM : Mécanisme de collecte et de transmission rapide des informations de qualité relatives à la l'utilisation des ressources naturelles à travers des outils techniques

également contribué aux dénonciations mises à la disposition du MINFOF à travers le STR.

Les rapports de dénonciation des OSC impliquées dans le SNOIE, ainsi que les lettres de suivi de Transparency International-Cameroon (Ti-C ; OSC lobbyiste du SNOIE), ont donc contribué cette décision du Ministre. Un haut cadre du MINFOF précise à cet effet que « les dénonciations de la société civile poussent l'administration à agir ».